

Campagne industrie agroalimentaire

-

Exemples dans l'industrie carnée

Marine ELLIN

Inspectrice du travail

Présentée par Yann Beaufiles

Inspecteur du travail

Origine de la campagne

Allemagne : comment le coronavirus s'est propagé depuis le plus grand abattoir d'Europe



Photo Shutterstock

En Allemagne, des cas positifs au Covid-19 dans un nouvel abattoir

Publié le 13 mai 2020 à 17h10



© J. de Pigeot

Plus de 90 employés d'un abattoir situé dans le nord-ouest de l'Allemagne ont été testés positifs au coronavirus, dernier exemple en date dans ce secteur que Berlin s'apprête à réguler plus strictement.

- Problématiques observées
 - Travail au froid
 - Absence de vue sur l'extérieur / apport de lumière naturelle
 - Aménagement des postes de travail
 - Port de charges fréquent
 - Présence de nombreuses substances dangereuses
 - Absence de concept MSST
 - Absence de spécialiste MSST

Scope de la campagne

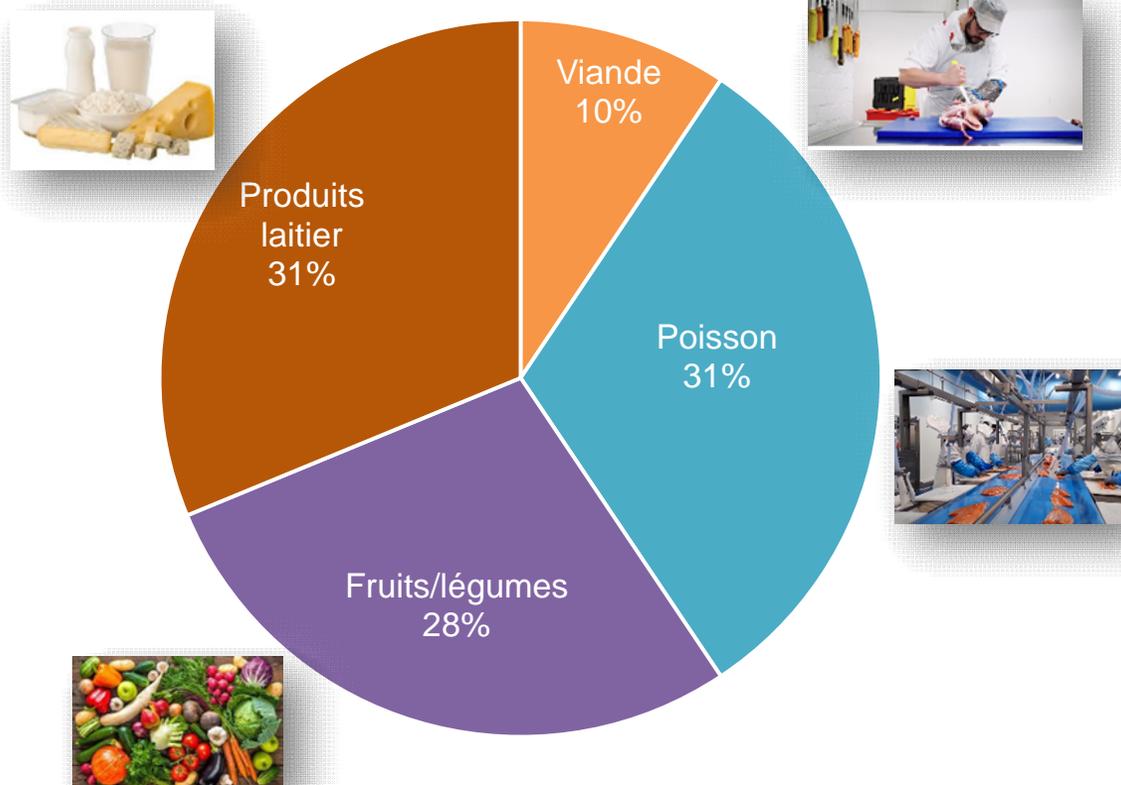
- Industrie agroalimentaire
 - Viande : commerce de gros, production et préparation de produits à base de viande.
 - Poisson : commerce de gros, transformation et conservation.
 - Fruits et légumes : commerce de gros, préparation, transformation.
 - Produits laitiers : commerces de gros et fabrication.



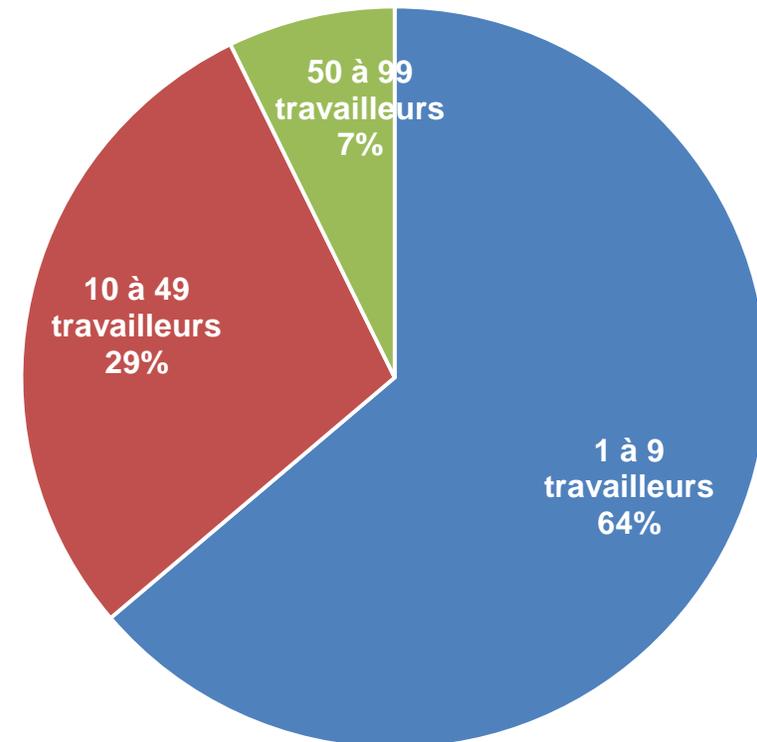
Scope de la campagne

- Environ 65 entreprises concernées

Répartition des secteurs



Taille des entreprises



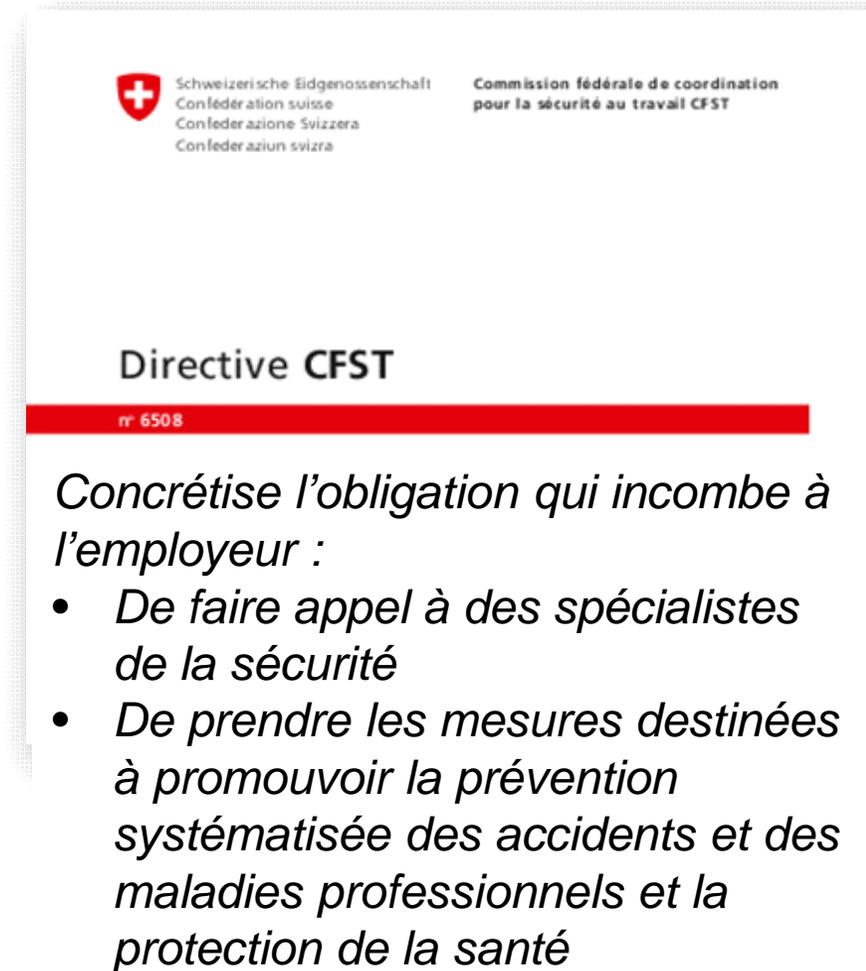
3 exemples de contrôles

- 2 entreprises entre 50 et 99 travailleurs
- 1 entreprise entre 10 et 19 travailleurs



MSST ?

- Sur les 3 entreprises contrôlées, **1 seule** :
 - A développé un système de prévention des risques professionnels (solution individuelle)
 - Fait appel à un/des spécialiste(s) MSST



MSST ?

- Pour les 2 autres entreprises, en l'absence de spécialistes et de concept MSST :



Absence de détermination des dangers



Lacunes dans les mesures nécessaires à la prévention des risques professionnels



Lacunes en matière de formation et de sensibilisation des travailleurs concernant les dangers présents dans l'entreprise et les mesures à respecter

Quelles problématiques ?

- Froid / humidité (16 OLT3)
 - 2 des 3 entreprises contrôlées n'accordent pas les pauses de réchauffement

Climat au poste de travail et dans l'environnement de travail

Les températures de l'air indiquées correspondent à cinq domaines de froid impliquant chacun une durée maximale de séjour et une durée minimale de réchauffement dans un endroit sûr et chaud

Domaine de froid	Température de l'air °C	Durée max. de séjour sans interruption, en minutes	Durée min. de réchauffement, en minutes
I Domaine frais	de +15 à +10°C	150	10
II Domaine légèrement froid	de +10 à -5°C	150	10
III Domaine froid	de -5 à -18°C	90	15
IV Domaine très froid	de -18 à -30°C	90	30
V Domaine de froid extrême	de -30 à -40°C en dessous de -40°C	60 20	60 60

Source : DIN 33 403-5 : 2001-04 : Climate at the workplace and its environments

- Port de charge (25 OLT3)
 - 1 entreprise présente des problématiques importantes de port de charge et d'ergonomie des postes de travail (+ froid et humidité)



Quelles problématiques ?

- Éclairage naturel et/ou vue sur l'extérieur (15 & 24 OLT3)
 - Sur les 3 entreprises contrôlées, 1 seule accorde les pauses compensatoires lorsque celles-ci sont requises



Quelles problématiques ?

- Une entreprise présente en particulier des problématiques d'exposition au bruit qui n'ont fait l'objet d'aucune analyse et pour lesquelles aucune consigne n'est définie (22 OLT3).



Quelles problématiques ?

- Substances dangereuses
 - Conditions d'utilisation : absence de FDS, absence d'EPI adaptés, absence de consignes
 - Conditions de stockage : absence de rétention



Quelles problématiques ?

- Protection de la maternité (62 OLT1)
 - Aucune des 3 entreprises n'a réalisé d'analyse des risques pour la maternité
 - Pourtant, dans certaines entreprises, des femmes sont exposées :
 - Au déplacement régulier des charges > 5kg
 - À des mouvements et postures corporelles engendrant une fatigue précoce
 - Potentiellement à du travail dans des locaux inférieurs à -5°C
 - À un bruit > 85 dB(A)
 - À des substances dangereuses
 - À du travail de nuit > 3 nuits d'affilé



Quelles problématiques ?

- Fumée passive (OFTP)
 - local de pause cigarette à traverser pour accéder à l'infirmierie et à la buanderie



Les points positifs

- Équipements de protection pour les activités de découpe



Il semble que la formation initiale des bouchers et bouchères soit essentielle dans les démarches de prévention des risques professionnels



Les points positifs

- L'organisation en cas d'urgence
 - Globalement les équipements de premiers secours sont disponibles
 - Les consignes d'urgence sont définies
 - Des exercices ou des rappels sont réalisés

suva

Comportement en cas d'urgence

1. Observer → 2. Réfléchir → 3. Agir

Alerte

Secours sanitaires	144	REGA	1414
Police	117	Service du feu	118
N° d'urgence suisses	112	Insékaliste	145

Médecin le plus proche: _____
Hôpital le plus proche: _____

Où sont les personnes blessées, où se trouve le fait?
Qui donne l'alerte (nom)?
Que s'est-il passé?
Quand a eu lieu l'accident?
Combien de personnes sont blessées?
Autres dangers, substances dangereuses?
Mon numéro de téléphone? _____

Accident

1. Sécuriser la zone dangereuse, se protéger
2. Donner l'alerte ☎ 144
3. Porter les premiers secours
 - Maintenir l'inconscience, posture latérale si la personne est inconsciente
 - Réanimation si la personne est inconsciente et ne respire pas normalement
 - C. massage cardiaque (circulation)
 - A. libération des voies respiratoires (airway)
 - B. respiration artificielle (breathing)
 - D. défibrillation (defibrillator)
4. Informer le personnel de l'ambulance
Emplacement(s) du matériel de premier secours: _____

Incendie

1. Alerter le service du feu ☎ 118
2. Se mettre à l'abri et mettre à l'abri les autres
3. Fermer portes et fenêtres
4. Informer le personnel du service du feu, éteindre le feu

Evacuation

1. Alerter les personnes en danger et les faire évacuer
2. Quitter les lieux par les escaliers
3. Se rendre au lieu de rassemblement

Lieu de rassemblement: _____

Responsables de la mise à jour des routines d'appel d'urgence,
boîtes à gâchettes, armoires, formations: _____

Basis Protection Schweiz
Case postale 4002 CourmAY
Tel. 041 410 0431

Commissariat
www.suva.ch/5000-1.1

Bilan: no.000 / Référence: 070011

Quelles suites pour les entreprises ?

- Délais pour définir la manière de :
 - Mettre en œuvre leur concept
 - Faire appel au(x) spécialiste(s) MSST
- Délais pour développer leur concept
 - Détermination des dangers
 - Planification et mise en œuvre des mesures
 - Adaptation de la formation et des consignes
- Délais pour finaliser le concept :
 - Politique
 - Objectifs
 - Audit du système...

Pour que cela fonctionne...

- Participation et consultation des travailleurs

Art. 6a [↗](#) OPA

Les [travailleurs](#) ou leurs représentants au sein de l'[entreprise](#) doivent être consultés sur toutes les questions concernant la sécurité au travail. Le droit d'être consulté comprend le droit d'être entendu suffisamment tôt et de manière globale sur ces questions (Information) (voir complément). Il comprend également le droit de faire des propositions avant que l'[employeur](#) ne prenne une décision. L'employeur doit justifier sa décision lorsqu'il ne tient pas compte ou ne tient compte qu'en partie des objections et propositions des travailleurs ou de leurs représentants dans l'entreprise.

Lors de l'élaboration des solutions par branches, les partenaires sociaux (p. ex. syndicats, associations de travailleurs) doivent être invités à participer. En règle générale, la CFST (Adresse de comande voir complément) reconnaît uniquement les solutions qui ont été élaborées avec la participation des partenaires sociaux (voir complément).

Art. 6 [↗](#) al. 3 LTr

La consultation des travailleurs en matière de protection de la santé est explicitée dans le commentaire des ordonnances 3 et 4 relatives à la loi sur le travail (voir complément).

De l'importance...

- De la formation et l'instruction des travailleurs dès leur apprentissage
- De l'appel à des spécialistes MSST
- D'une prévention systématisée des risques professionnelles
- De la participation et de la consultation des travailleurs
- Des contrôles des inspections du travail
- Des solutions de branche
- Des actions de prévention menées par



Des questions ?



Merci de votre attention

marine.ellin@etat.ge.ch
yann.beaufils@etat.ge.ch